



responsabilite entretien chaudière à gaz

Par **catherine gillet**, le **26/03/2012 à 12:56**

Bonjour, mon fils a emménagé en janvier 2011 dans un appartement en location. Lors de la première facture 2 mois après en mars la facture était très importante ; contact a été pris avec GDF qui a trouvé que ce n'était pas normal (excessif) Mon fils a fait intervenir (à ses frais) l'entreprise de l'entretien de la chaudière qui a tout contrôlé.
De nouveau cette année il reçoit une facture énorme!!! de 1300€!! recontact avec GDF qui redit que c'est vraiment anormal . Appel du propriétaire qui dit de contacter à nouveau l'entreprise d'entretien ; ce qui est fait; nouvelle intervention : le technicien sur place résout le problème en 5 mn en laissant entendre que les interventions précédentes n'ont pas été réalisées dans les règles de l'art. Rendez vous est pris au siège de l'entreprise qui ne reconnaît aucune responsabilité. Quel recours a mon fils qui ne peut prendre en charge cette somme (qui est énorme pour lui)et qui n'y est pour rien?
Merci de votre réponse
Cordialement
Catherine Gillet